

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

ARRONDISSEMENT
DE LONS LE SAUNIER

EXTRAIT
du registre des délibérations

Commune de COLONNE

Séance du 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 039-213901598-20260430-2026_22-DE

Berger
Levrault

Délibération n°22

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

Date de la convocation : 25/04/2026

Date d'affichage : 25/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à 20 heures 00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Charles VALLET, Maire.

Etaient présents : VALLET Charles, Eric DHIVERS, CAPRON Anaïs, BOISSON Claude, APPOINTAIRE Rémy, CROTET Camille, THERAULAZ Jean-Michel, POULET Amélie, Antoine PONCE.

Etaient excusés : ROY Colleen, Sandra BONNOT

Madame Anaïs CAPRON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FONCIERE DE COLONNE

Suite à l'éboulement du chemin de l'Association Foncière le long de l'Orain.

L'Association Foncière est dans l'obligation de renforcer une anse d'érosion, les travaux de mise en place d'un peigne + remblaiement, le montant total du devis s'élève à 28 281.80€ HT soit 33 938.16€ TTC.

Monsieur le Président de l'AF sollicite la commune pour une demande de subvention exceptionnelle à hauteur de 10 000€.

Monsieur le Maire propose 2 versements de 5 000€, 1 premier versement à ce jour et un 2^{ème} versement quand les travaux seront réalisés.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Foncière de Colonne d'un montant de 10 000€ en deux fois.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire
Charles VALLET



La Secrétaire de séance
Anaïs CAPRON

